CNEP DE AÏN-TÉMOUCHENT

Journée sur la promotion immobilière

Dans le but d'informer les citoyens et les professionnels du bâtiment sur les différentes actions et programmes entrepris par la Cnep sur le territoire de la wilaya de Aïn-Témouchent, l'agence Cnep, en collaboration avec la direction du réseau Cnep de Tlemcen, organise une journée sur la promotion immobilière en direction des promoteurs, des professionnels du bâtiment, des banques, des acquéreurs et des administrations concernées.

Photo : DR

Cette journée vise, selon ses initiateurs, à éclaircir certaines zones d'ombre dans les relations promoteurs-banques-acquéreurs.

Plusieurs stands sont mis en place pour montrer les différents programmes réalisés par l'agence Cnep, une manière d'intéresser le maximum de citoyens aux programmes que compte lancer l'agence prochainement, des conférences et débats seront organisés au profit des promoteurs.

L'agence Cnep de Aïn-Témouchent se caractérise par la réalisation de plusieurs programmes durant les dernières années, entre autres, le financement de 1 722 logements promotionnels pour un montant de 2 438 000 000 DA, la réalisation de 1 813 logements (avec la filiale Cnep-assure-immo) pour un montant de 3 558 000 000 DA, un programme de location-vente de 1 200 logements à travers le territoire de la wilaya et celui de 317 logements dans le cadre du relogement des sinistrés du séisme du 22 décembre 1999.

Dans un souci de s'adapter au cachet touristique, vocation par excellence de la wilaya, l'agence Cnep a également financé la réalisation de deux complexes touristiques : «Ennnabil» situé à Rechgoun et dont le prêt a été remboursé, et «Mekki Brahim», implanté à Bouzedjar, qui est en cours de réalisation.

S. B.

Le cirque Amar attendu

Bonne nouvelle pour les férus des spectacles acrobatiques et tours magiques puisque le cirque Il Florillegio connu plus communément sous le nom de Cirque Amar fera escale dans la wilaya de Aïn-Témouchent à partir du 19 avril du mois courant. Il dressera son grand chapiteau sur l'esplanade implantée à proximité du lycée Bachir-El-Ibrahimi.

C'est une grandiose opportunité pour les jeunes Témouchentois pour voir les différents spectacles acrobatiques, les mouvements magiques et les différentes espèces d'animaux, notamment les jeunes qui n'ont pas eu ce privilège de voir de leurs propres yeux un cirque, car celui-ci ne s'est pas produit dans la wilaya de Aïn-Témouchent depuis près de quarante ans.

L'annonce de l'arrivée du cirque devra combler un grand nombre de jeunes Témouchentois, eux qui vivent dans une monotonie lassante en l'absence d'activités culturelles et artistiques à longueur de journée.

Les enfants auront leur émotion grandement exprimée du fait qu'ils veulent approfondir leurs connaissances sur le cirque qu'ils ne voient qu'à travers la télévision.

Une seule question taraude les esprits , c'est le prix du billet qu'ils espèrent raisonnable, à la portée des différentes couches.

S. B.

SKIKDA

Des agriculteurs signent des cahiers des charges avec l'ONTA

L'opération de signature des cahiers des charges, intervenant dans le cadre de la loi 10-03 du 15 Aout 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'état, a eu lieu Lundi à la salle des délibérations de l'APW de Skikda, entre producteurs agricoles et la direction de la wilaya de Skikda de l'Office nationale des terres agricoles (ONTA).

Ont pris part 22 producteurs et fellahs des communes de Skikda, Hamadi Krouma, Filfila, Hadaiek, Ramdane Djamel, Mezedj Edchiche, Ain Bouziane, El Harrouch, Sebt et Azzaba, exerçant au sein des EAI et EAC (exploitations agricoles individuelles et collectives). Dans son intervention, le directeur des services agricoles de la wilaya de Skikda a souligné qu'une deuxième phase aura lieu, touchant les fellahs de Ben Azzouz, Bekkouche Lakhdar et la Marsa. «Cette fois-ci ce sont nos éléments qui auront à faire les déplacements sur place». Pour sa part, le directeur de l'ONTA a mis en relief les avantages de la loi n° 10-03 du 5 Ramadhan 1431 correspondant au 15 août 2010 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. Parmi eux, il a cité la possibilité pour les propriétaires des EAC de bénéficier du FNDA, précédemment interdit avant la promulgation de cette loi, «ils pourront se voir établir des actes individuels dans l'indivision», précise-t-il. «Vous pouvez aussi engager, comme ce qui n'était pas le cas avant dans le cadre de la loi 87/18 du 1er août 1987 relative à la mutualité sociale, des partenariats». L'intervenant a rappelé, par ailleurs, les interdits, «la location des terres, la conversion des terres pour d'autres utilités que l'agriculture et le non-paiement des taxes foncières sont prohibés par cette même loi. Il est, en revanche, permis aux producteurs le rachat, la revente et la cession des terres».

Zaïd Zoheïr

OUM-EL-BOUAGHI

Près de 100 kg de kif traité saisis à Aïn-M'lila

Suite à des informations parvenues aux services de la gendarmerie faisant état de l'existence d'une importante quantité de drogue prête à être commercialisée à Aïn-M'lila, les services de la brigade de recherche en collaboration avec la gendarmerie de cette ville ont agi sur perquisition du procureur de la République.

Après avoir localisé le domicile de la personne signalée, une luxueuse villa, les gendarmes, après une minutieuse fouille, ont découvrent une quantité de près de 100 kg de kif traité. Un jeune homme de 30 ans impliqué dans cette affaire est présenté devant le magistrat instructeur au motif de détention et commercialisation de drogue. Les éléments de la gendarmerie, convaincus que la quantité saisie ne peut provenir d'une seule personne, ont élargi leurs investigations pour localiser un éventuel réseau de narcotrafiquants.

Moussa Chtatha

KHENCHELA

Deux Tunisiens agressés

Deux jeunes hommes, de nationalité tunisienne, qui circulaient à bord d'un véhicule de tourisme de marque Renault et qui venaient d'une wilaya de l'est algérien à destination de leur pays ont été agressés et délestés de leur voiture après s'être attaqués par une bande de malfaiteurs dont le nombre ni l'identité n'ont été divulgués et ce dans un quartier du chef-lieu de la wilaya de Khenchela ce qui a poussé les services de police de multiplier leurs recherches et leurs investigations pour déterminer et localiser cette bande de malfaiteurs et de récupérer le véhicule volés. Notons que les deux tunisiens sont en bonne santé et ont été bien pris en charge par les autorités locales.

A. Benzaim

TÉBESSA

Les deux faussaires arrêtés font partie d'un réseau

Les deux faussaires arrêtés samedi dernier à Tébessa en leur possession plus de 15 millions de centimes en fausses coupures de 1 000 DA ont dénoncé leurs complices à Alger : deux individus furent arrêtés et 23 millions de centimes en fausses coupures de 1 000 DA saisis. L'affaire a pris de l'ampleur et les investigations ont été élargies.

Cinq blessés graves dans un accident de la circulation

Un grave accident de la circulation est survenu lundi dans la commune de Bekkani, 12 km à l'est du chef-lieu de wilaya, lorsqu'un véhicule appartenant à un contrebandier a, au cours d'un dépassement dangereux, heurté une ambulance. Bilan : 5 personnes grièvement blessés dont le contrebandier évacué en urgence vers le CHU de Annaba.

Saâdallah Djamel